

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Françoise Sapin, Ana Roch, Florian Gander, Daniel Sormanni, André Python, Thierry Cerutti, Christian Flury, François Baertschi, Francisco Valentin

Date de dépôt : 10 décembre 2019

Proposition de motion

pour un report de la mise en place de la vignette Stick'AIR dans le canton

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- les efforts déjà consentis par la population genevoise pour faire baisser la pollution atmosphérique et les nombreuses restrictions subies par les résidents ;
- le caractère contraignant et excluant de l'imposition de la vignette Stick'AIR ;
- le manque d'imagination des autorités politiques pour amener des solutions concrètes sans impacter négativement l'existence de chaque citoyen ;
- les difficultés qui seront engendrées par ces mesures contraignantes pour les habitants du canton de Genève, notamment d'exclure une catégorie de la population qui a l'obligation d'utiliser son véhicule pour son activité professionnelle,

invite le Conseil d'Etat

- à évaluer les résultats sur la pollution atmosphérique suite à la mise en circulation du CEVA ;
- à évaluer les résultats sur la pollution atmosphérique des mesures contraignantes déjà prises ;

-
- à reporter la date d’instauration de l’obligation du macaron Stick’AIR prévue au 15 janvier 2020.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

La mesure décrétée par le département du territoire en vue d'instaurer une circulation différenciée, ainsi qu'une interdiction temporaire d'accès à nos routes pour certaines catégories de véhicule à partir du 15 janvier 2020, suscite déjà passablement d'inquiétudes auprès de la population.

Ces préoccupations légitimes plongent la population genevoise dans l'incertitude sur la question de savoir ce qui sera encore imaginé par leurs représentants politiques pour entraver leur existence. Rappelons, à toutes fins utiles, que Genève est le seul canton du pays à avoir adopté cette mesure, ce qui ne permet pas toutefois en l'état de trancher la question de savoir si nous sommes les plus intelligents, ou alors les bonnets d'âne de la nation.

Il est de surcroît consternant de constater le zèle d'une partie de la classe politique genevoise lorsqu'il est question d'instaurer une mesure qui génère des tracasseries supplémentaires à la population, et dont l'efficacité reste à prouver, et d'observer, dans le même intervalle, cette même classe politique faire preuve de laxisme et de désinvolture lorsqu'il s'agit d'amener des solutions concrètes pour faciliter le quotidien de centaines de milliers de personnes.

En outre, tout un chacun reconnaît l'importance toute particulière que requiert la préservation de notre environnement. En revanche, les divisions persistent sur les moyens à mettre en œuvre pour parvenir à concilier écologie et solutions politiques adaptées, sans impacter de manière significativement négative la vie de la population et sans prôner le retour en arrière et à un mode de vie semblable à celui du XV^e siècle pour y parvenir.

De nombreuses mesures ont déjà été prises au niveau de la circulation et de l'aménagement du territoire sans qu'une réelle évaluation de leur efficacité n'ait été faite.

L'avènement du CEVA le 15 décembre 2019, attendu par certains utopistes comme le messie, aurait dû logiquement atténuer les ardeurs des chantages de l'environnement et autres ennemis du trafic autoroutier et de la voiture en général. Ce projet pharaonique initialement budgété à 800 millions de francs, pour coûter au final près du double soit 2 milliards de francs (dont 1,6 milliard de francs payés par Genève et la Confédération et 230 millions payés par la France), notwithstanding son prix aberrant, semble être une mesure

insuffisante aux yeux des décideurs politiques cantonaux pour réduire la pollution atmosphérique induite par les véhicules motorisés.

La logique soutenue par un élémentaire bon sens préconiserait qu'après un tel investissement, on se donne le temps de la réflexion pour évaluer l'utilité réelle du dispositif, plutôt que d'enchaîner la tête dans le sac avec des mesures contraignantes.

C'est pourquoi nous considérons qu'avant de mettre une nouvelle fois la population à contribution, nous pourrions préalablement constater l'impact du CEVA sur la pollution de l'air dans le canton, mesures scientifiques à l'appui, pendant au moins une année à compter de sa mise en circulation. Si une baisse de la pollution atmosphérique est attendue, cela permettrait donc de temporiser l'instauration de toute autre nouvelle mesure dans un intervalle raisonnable.

Nous avons demandé dans une précédente motion d'instaurer une taxe sous forme de vignette ou de macaron pour les véhicules venant de l'extérieur du canton, ce qui ne correspond pas du tout à la proposition instaurée par le canton qui vise toutes les catégories d'automobilistes et cause du tort aux habitants du canton.

Pour toutes ces raisons, nous vous remercions, Mesdames les députées et Messieurs les députés, de réserver un accueil favorable à la présente motion.